

2023-2024

Cahier de la rentrée



Coordonnées de l'école
55, rue des Commandeurs
Lévis, Québec G6V 6P5
Télé 418-838-8402
Télec. 418-838-8480



Courriel : pointe-levy@cssdn.gouv.qc.ca
Courriel : pointe-levy.pals@cssdn.gouv.qc.ca

Site Internet : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy/>



TABLE DES MATIÈRES

CALENDRIER SCOLAIRE	4
ACCUEIL ADMINISTRATIF – INFO DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024	5
LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES	5
INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT SCOLAIRE	5
TRANSPORT SCOLAIRE.....	5
TRANSPORT URBAIN	5
DATES IMPORTANTES	6
Modifications de choix de cours	6
Assemblée générale de tous les parents	6
Rencontre parents-enseignants FG.....	6
Rencontre des parents des PALS	6
ÉPREUVES MINISTÉRIELLES MAI-JUIN 2024.....	6
PHOTOS DES FINISSANTS	6
CÉRÉMONIE DE FIN D'ÉTUDES ET BAL	6
FONDATION DE L'ÉCOLE POINTE-LÉVY.....	6
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	6
AGENDA :.....	6
CAFÉTÉRIA.....	6
ATTRIBUTION DU CASIER	7
UTILISATION DU CASIER :.....	7
VISITEURS À L'ÉCOLE.....	7
ASSURANCES.....	7
PORTAIL PARENTS (MOZAÏK)	7
LES ÉQUIPES « CORSAIRES »	8
LES ÉQUIPES « CORSAIRES » FICHE D'INSCRIPTION	9
PERSONNEL ADMINISTRATIF	10
SALLE DES ENSEIGNANTS	11
BULLETIN ET SANCTION DES ÉTUDES	11
COMPRENDRE MON RELEVÉ DES APPRENTISSAGES	12
COMPRENDRE MON RELEVÉ DES APPRENTISSAGES (SUITE)	13
RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ	14
CODE VESTIMENTAIRE POINTE-LÉVY	15
VIOLENCE ET INTIMIDATION	16
CIVILITÉ AU SECONDAIRE	17
PROJET ÉDUCATIF 2019-2022	18
ENJEU 1 L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	18
ENJEU 2 UN MILIEU DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANT, STIMULANT ET BIENVEILLANT	18
ORIENTATION 2 POURSUIVRE L'AMÉLIORATION D'UN ENVIRONNEMENT QUI FAVORISE LE RESPECT ET L'ENGAGEMENT	18

PLAN D’ACTION DE L’ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE	19
PLAN D’ACTION DE L’ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE (SUITE)	20
PROCÉDURE CONCERNANT L’ABSENCE DES ÉLÈVES À L’ÉCOLE ET À LEURS COURS	21
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	21
CODE D’ÉTHIQUE SUR L’UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES	21
UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX	21
SÉCURITÉ DES LIEUX	22
LE TABAC ET LE VAPOTAGE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS	22
SERVICES AUX ÉLÈVES	22
RESSOURCES EN CAS D’URGENCE	30
FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS	31

Calendrier scolaire 2023-2024 SECONDAIRE

JUILLET 2023							AOÛT 2023							SEPTEMBRE 2023							OCTOBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				
30	31																										

NOVEMBRE 2023							DÉCEMBRE 2023							JANVIER 2024							FÉVRIER 2024						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	4					1	2		1	2	3	4	5	6					1	2	3
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28	29		
							31																				

MARS 2024							AVRIL 2024							MAI 2024							JUIN 2024							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
					1	2		1	2	3	4	5	6					1	2	3	4							1
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29		
31																					30							

-  13 journées pédagogiques régulières
-  4 journées pédagogiques collaboratives
-  3 journées pédagogiques pour cas de force majeure
-  Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 11 mars, 19 avril, 10 mai
-  Congé pour les élèves et le personnel enseignant

Début des cours pour les élèves : 29 août 2023
Fin des cours pour les élèves : 21 juin 2024

180 jours d'enseignement

ACCUEIL ADMINISTRATIF – INFO DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

En cliquant [ici](#) vous aurez accès à la lettre reçue contenant l'information pour la rentrée scolaire 2023-2024.
Prenez note que vous ne recevrez aucun autre document.

LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES

Il est important de noter **qu'il n'y a pas de liste de fournitures scolaires.** Puisque la majorité de nos enseignants n'ont pas de demandes spécifiques, votre enfant pourra se procurer durant l'été les effets de base, tels crayons, feuilles mobiles, cahiers, cartables, index séparateurs pour chaque matière. S'il y avait un besoin spécifique pour une matière, votre enfant en serait informé lors de son premier cours avec l'enseignant(e).

INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT SCOLAIRE

Informations de transport scolaire pour l'année 2023-2024

Nous vous invitons donc à vous rendre sur le site Internet de la CSSDN à l'adresse <https://cssdn.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/transport-scolaire/> à compter de la mi-août afin d'obtenir directement en ligne vos coordonnées de transport (no de circuit, heure, lieu d'embarquement, etc.)

Il vous suffit d'y inscrire le numéro de fiche de l'élève ainsi que le code postal de l'adresse principale d'embarquement. Ce numéro de fiche est inscrit sur les bulletins, l'horaire, l'état de compte et la carte d'identité de l'élève.

Nous en profitons pour vous rappeler que toute demande de transport complémentaire peut également être complétée en ligne sur le même site sous le lien « Demande de transport complémentaire » et doit nous parvenir avant le 30 juin.

Merci de votre collaboration.

Nathalie Doucet,
Régisseuse Service des ressources financières
et du transport scolaire

TRANSPORT SCOLAIRE

La commission scolaire a adopté une réglementation concernant le transport scolaire. Le chauffeur a l'autorité et l'entière responsabilité du groupe d'élèves qu'il véhicule.

Lors des activités organisées par l'école, les élèves doivent obligatoirement utiliser le moyen de transport retenu.

TRANSPORT URBAIN

Tout élève ayant droit au transport urbain peut se procurer mensuellement sa carte rabais au magasin scolaire de l'école ou à un endroit désigné (les quatre derniers jours de classe du mois qui se termine).

DATES IMPORTANTES

Modifications de choix de cours	Tout changement à la demande de choix de cours original de l'élève devra être autorisé par la direction de l'unité	8 septembre 2023
Assemblée générale de tous les parents	à l'auditorium de l'école Pointe-Lévy de 18 h 45 à 19 h 15	12 septembre 2023
Rencontre parents-enseignants FG	des élèves de la formation générale de 19 h 30 à 21 h	12 septembre 2023
Rencontre des parents des PALS	à l'auditorium de l'école Pointe-Lévy de 19 h à 20 h 30	14 septembre 2023

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES MAI-JUIN 2024

Nous ne connaissons pas encore les dates des examens du ministère. Celui-ci se positionnera en début d'année sur la tenue d'épreuves uniques de fin d'année. Les dates seront publicisées par la suite.

PHOTOS DES FINISSANTS

4, 5, 6, 10 et 11 octobre	Prise de photos des finissants avec toges
16 novembre	Reprise de photos

CÉRÉMONIE DE FIN D'ÉTUDES ET BAL

juin 2024	Cérémonie de fin d'études (date à confirmer)
21 juin 2024	Soirée du bal

FONDATION DE L'ÉCOLE POINTE-LÉVY

Le soutien à la fondation de l'école est important pour notre milieu. Il nous permet comme institution de réinvestir dans trois volets de la mission de la fondation.

1. **Soutenir** : le milieu en aidant les familles à faible revenu à payer la facture scolaire reliée au matériel scolaire plus d'une douzaine de familles reçoivent de l'aide chaque année.
2. **Appuyer** : avec un programme de bourse pour nos élèves méritants, chaque année nous remettons une quinzaine de bourses lors de nos galas sportifs, académiques et culturels.
3. **Offrir** : du matériel didactique de l'équipement et des outils pédagogiques. Nous avons trois projets majeurs soit la création d'une salle de danse (**réalisé**), une aire de vie et la réfection de notre auditorium (été 2020).

Il est important de noter que chaque don est accompagné d'un reçu à des fins fiscales et que vous pouvez consulter le site de la fondation pour plus d'information. <http://www.feepl.org/>

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

AGENDA :

Votre enfant a reçu son agenda lors de l'accueil administratif. Plusieurs informations s'y retrouvent. Merci d'en prendre connaissance avec lui.

CAFÉTÉRIA :

Les services réguliers seront offerts à compter du 29 août 2023. Il est possible de se procurer des cartes repas.

ATTRIBUTION DU CASIER :

Votre enfant avait l'opportunité de se préinscrire au printemps 2023 pour le choix de son casier. Si cela n'a pas été fait, il sera jumelé lors de son accueil administratif. Le numéro de son casier lui sera attribué lors de cet accueil par notre surveillant d'élèves.

UTILISATION DU CASIER :

L'école confie à votre enfant un casier qu'il devra partager avec une autre personne. Il est responsable de la propreté et de la sécurité de ce casier*. Nul ne peut, en cours d'année, changer de casier sans autorisation. La direction de l'école, si elle a un doute raisonnable, peut en tout temps faire ouvrir et vérifier un casier en présence ou non de l'élève.

Il est de son devoir de poser un cadenas sur son casier. Sinon, il s'expose à des risques (ex. : vol ou apparition d'objets ou substances ne leur appartenant pas).

Nous ne tolérerons aucun casier sans cadenas. Un deuxième **cadenas est nécessaire** pour son casier lorsqu'il va en éducation physique.

* En cas de bris, des frais seront exigés aux élèves concernés.

VISITEURS À L'ÉCOLE

Afin de faciliter la circulation et pour la sécurité de vos enfants, un stationnement d'une vingtaine de places est disponible pour les visiteurs, ce dernier est accessible par la rue Vincent-Chagnon juste à côté de la porte 7. Par la suite, nous vous demandons de vous présenter au secrétariat et c'est avec plaisir que nous vous répondrons.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette consigne pour la sécurité de tous et aussi dans le but de bien vous servir.

ASSURANCES :

La commission scolaire possède une assurance dite « responsabilité civile ». Une telle assurance n'est valide que lorsque la commission est jugée « en faute ». Pour tout autre événement où la commission n'est pas reconnue fautive, l'élève aurait intérêt à avoir une couverture supplémentaire. Certaines compagnies offrent aux élèves, à un coût abordable, un contrat d'assurance valide en tout temps.

PORTAIL PARENTS (Mozaïk)

Vous pouvez accéder à l'information scolaire et comportementale relative à votre enfant. De plus, cela s'avère un excellent outil de communication entre l'école et la maison.

SPORT PARASCOLAIRE : LES CORSAIRES

INSCRIPTION

Inscris-toi, en remplissant ton formulaire en ligne ou lors de la rentrée du 24 et 25 août 2023. Date limite le 1 septembre 2023.
[Formulaire d'inscription](#)



APRÈS LA CLASSE, FAIS PARTIE DE L'ÉQUIPE, EMBARQUE AVEC LES CORSAIRES DANS 8 SPORTS DIFFÉRENTS

SPORTS	DIVISION	ENTRAÎNEMENTS	HEURE	ENDROIT	COÛT
BADMINTON	DIVISION 3 OU 4 SELON LE CLASSEMENT	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 18 h à 19 h 30	gym Pointe-Lévy	100 \$
BASKETBALL	DIVISION 3 OU 4 SELON LE CLASSEMENT	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 18 h à 19 h 30	gym Pointe-Lévy	100 \$
CHEERLEADING	JUVÉNILE OPEN NIVEAU 2	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 18 h à 19 h 30	gym Champagnat	100\$
FOOTBALL	JUVÉNILE Division 2 Cadet division 3	4 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 30	CÉGEP LÉVIS-LAUZON	150 \$
FUTSAL	DIVISION 3 OU 4 SELON LE CLASSEMENT	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 18 h à 19 h 30	gym Pointe-Lévy	100 \$
RUGBY	DIVISION 4	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h	Champagnat	100 \$
ULTIMATE FREESBEE	DIVISION 4	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h	Champagnat	100 \$
VOLLEYBALL	DIVISION 3 OU 4 SELON LE CLASSEMENT	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 18 h à 19 h 30	gym Pointe-Lévy	100 \$

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DOIT ÊTRE REMPLI EN LIGNE AVANT LE 01 SEPTEMBRE 2023

Formulaire d'inscription

www.facebook.com/ecolePLE55 ou

<https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy/vie-scolaire/sports-etudiants/>



INSCRIPTION

- Un minimum d'inscriptions est requis pour qu'une équipe prenne forme. Les équipes sont formées
- Vous êtes considéré inscrit une fois que votre formulaire d'inscription est dûment rempli en ligne.
- Le transport aux compétitions doit être assuré par les parents à l'exception du football, du hockey et du rugby juvénile.

PAIEMENT

- La facturation pour le sport sera émise après le début des entraînements. Celle-ci doit être acquittée dans les plus brefs délais, soit avant le 15 novembre. Pour le Football, Rugby et Ultimate Frisbee, la date limite est le 30 avril. En cas d'impossibilité, vous pouvez prendre une entente de paiement avec la direction. Pour le Football Benjamin et le Cross-Country, la date limite des paiements est le 1er octobre. Aucun remboursement possible après le 1 octobre.

UNIFORME CORSAIRES PERSONNALISÉS

- Les athlètes de badminton et les athlètes d'âge juvénile en basketball, futsal et volleyball doivent commander un uniforme de partie personnalisé (grandeur, numéro, personnalisé avec le nom de famille) qu'ils garderont en souvenir à la fin de la saison. Ils devront passer leur commande en ligne, le lien et mot de passe sera acheminé aux athlètes concernés la semaine du 14 août.
- Pour ceux qui ont payé un frais d'uniforme en 2023-2024 un code promo de 50\$ vous sera acheminé applicable sur votre achat.
 - Badminton : short et t-shirt pour, sec 1 à 5
 - Basketball : short et t-shirt pour, sec 4 et 5
 - Cheerleading : jupe, haut et boucle, sec 1 à 5 (fournisseur différent commande lors de l'entraînement)
 - Futsal : short et t-shirt, sec 5
 - Volleyball ; cuissard et chandail manche longue, sec 5

ANNULATION

- Avant le début des entraînements, les frais sont remboursés à 100%.
- Une fois les entraînements débutés :
 - 20% du montant sera retenu pour les frais administratifs (engagement des entraîneurs, etc.);
 - Déduction au prorata du temps d'entraînement de la saison par la suite;
 - Aucun remboursement possible après le 15 novembre (cette clause ne s'applique pas pour les sports suivants : football, rugby et ultimate frisbee). La date limite pour le rugby et l'ultimate frisbee est le 30 avril et pour le football le 1er juin.
- En cas d'abandon, un courriel doit être envoyé au responsable des sports, monsieur Jérôme Dumont jerome.dumont@csnavigateurs.qc.ca, pour l'École Pointe-Lévy. SVP, indiquer les motifs de l'abandon. La date de réception de ce courriel fera foi de la date d'abandon et servira au calcul du remboursement le cas échéant.

*Seuls les athlètes qui auront rempli leur formulaire d'inscription avant le 1 septembre 2023 recevront un t-shirt Corsaires .

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Numéro de téléphone : 418-838-8402

	<u>FONCTION</u>	<u>LOCAL</u>	<u>POSTE</u>
* Éric Pouliot	Directeur	R-238 A	21402
* Nicole Blanchet	Secrétaire de gestion	R-238	21401
* Normand Landry	Directeur adjoint	R-251 A	21405
*	Direction adjointe	R-250 B	21409
* Marie-Claude Dion	Directrice adjointe	R-248 B	21403
* Marie-Claude Léveillé	Directrice adjointe	R-250C	80094
* Chantal Côté	Secrétaire	R-251	21406
* Linda Vachon	Secrétaire	R-248	21415
* Gaëlle Daniel	Secrétaire PALS	R-231 A	21413
	Secrétaire PALS admission	R-231 A	21431
*	Coordination PALS	R-242 B	21416
* Annie Bilodeau	Direction adjointe à l'administration	R-240 B	21407
* Marie-Ève Bernier-Thibault	Agente de bureau	R-240 A	21408
Jérôme Dumont	Directeur du sport étudiant	S-48	21473
Isabelle Côté	Conseillère d'orientation	R-223	82702
Geneviève Lévesque	Conseillère d'orientation	R-260B	
Marilou Carrier	Conseillère orientation	R-231B	82710
Sylvie Pruneau	AVSEC	R-63	21429
Véronique Lessard	AVSEC	R-63	
Mario Vallières	Technicien en éducation spéc.	1-14	21479
Caroline Tremblay	Technicienne en éducation spéc.	1-42	21417
Justine Lévesque-Nadeau	Technicienne en éducation spéc.	1-44	21423
Alain Lebel	Technicien en éducation spéc.	1-46	21467
Joannie Camiré	Technicienne en éducation spéc.	1-50	21483
Émilie Lemieux	Technicienne en éducation spéc.	R-260A	21466
Marie-Pier Morin	Technicienne en éducation spéc.	1-13	80097
Sophie Breton	Psychoéducatrice	1-41	21432
Sonia Bélanger	Psychologue	1-44	
Lucie Jacques	Psychologue	1-48	82113
Vladimir Jean-Charles	Psychologue	1-48	82114
Andréanne Lemay	Orthopédagogue	R-220	82005
Monika Leclerc	Orthopédagogue	1-17	21425
Maryse Bellavance	Orthopédagogue	1-17	82047
Kathleen Erickson	Orthopédagogue	R-260D	
Lise Bergeron	Technicienne en loisir	R-62	21457
Nadine Beaulieu	Surveillante d'élèves	R-73	21430
Arnold Belley	Magasinier	R-209	21455
Karine Petit et Marie-Pier Dumont	Infirmières	R-63B	21422
Catherine Harvey	Technicienne en documentation	R-31	21450
Camille-Justine Lachance	Agente de bureau bibliothèque	R-31	21439
Peter Grant	Technicien en travaux pratiques	1-61	21452
Lise Marier	Technicienne en travaux pratiques	1-61	21452
Nancy Lacasse	Technicienne en travaux pratiques	1-61	21452
Nathalie Jean	Technicienne en travaux pratiques	1-61	21452
Linda Tanguay	Technicienne en travaux pratiques	1-61	21452
Caroline Gagnon	Technicienne en travaux pratiques	1-61	21452
Maxime Pelletier	Policier école	1-16	21414

SALLE DES ENSEIGNANTS

*	Langues (français, anglais et espagnol)	R-212	21472
*	Mathématiques, sciences et FMSS	R-216	21469
*	Cultures et sociétés	R-215	21470
*	Arts-Langues-Sports	R-211, R-217	21471
*	Éducation physique	S-48	21460
*	Arts plastiques	S-17	21463

BULLETIN ET SANCTION DES ÉTUDES

Pour le 3^e et 4^e secondaire, la promotion se fait par matière. Tout cours échoué devra être repris.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, **le bulletin de l'école de fin d'année n'est remis qu'à titre provisoire en raison des épreuves uniques ministérielles. Il faudra donc attendre de recevoir le relevé des apprentissages officiel du MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION afin de connaître les résultats définitifs.**

Les épreuves uniques sanctionnées par le ministère sont :

- anglais enrichi de 5^e secondaire (136 506)
- anglais de 5^e secondaire (134 504)
- français de 5^e secondaire (132 506)
- histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire (085 404)
- sciences et technologie de 4^e secondaire (055 444)
- application technologique et scientifique de 4^e secondaire (057 416)
- mathématique culture société technique de 4^e secondaire (063 414)
- mathématique technico-sciences de 4^e secondaire (064 426)
- mathématique sciences naturelles de 4^e secondaire (065 426).

De plus, c'est le **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION** et non l'école qui accorde les unités et qui officialise la réussite ou l'échec. Les relevés des apprentissages seront postés **par le MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION dans la semaine du 6 juillet**. N'hésitez pas à consulter leur site pour plus de renseignements : <http://www.education.gouv.qc.ca/>

Votre enfant peut créer son profil sur le portail du ministère sous l'onglet « Services en ligne ». Ceci lui permettra de consulter son relevé dès la première semaine de juillet.

Ce relevé des apprentissages du ministère sera disponible dans le portail de l'élève

Portail élève : Onglet « Service portail » / Résultats

Information sur le traitement des notes

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur le traitement des notes, veuillez s'il vous plaît consulter le document sur notre site à l'adresse suivante : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy/>

Comprendre mon relevé des apprentissages

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
087404	Histoire-éducation citoyenneté		56	2012	06		19

Imprimé le : 2013-05-07

La 4^e position du code de cours indique le degré de la matière :

043402 = sec. 4
046544 = sec. 5

La 6^e position du code de cours indique les unités

043402 = 2 unités
046544 = 4 unités

Le volet d'une matière est toujours en retrait. Il n'y a jamais d'unités aux volets. Les unités sont au **sommaire** de la matière. D'ailleurs, ce code de cours se termine toujours avec un chiffre et indique le nombre d'unités qu'il attribuera. **Dans cet exemple, pour le cours de MAT., la note globale est de 63%**

Diplôme obtenu

Diplôme d'études secondaires
2012 Formation générale J5

Si l'élève a cette mention, c'est qu'il a obtenu son diplôme

Si absence d'unités au sommaire, l'élève est en **ÉCHEC**.

Année et mois de l'examen (Ex. juin 2012)

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
043402	Éduc. physique et à la santé	2	84	2011	06	1	
043502	Éduc. physique et à la santé	2	82	2012	06	2	
046544	Éduc. physique (progr. local)	4	81	2012	06	3	
055404	Science et technologie, 4e secondaire	4	68	2011	06	3	
063404	Mathématique : Culture société et technique de la 4e secondaire	4	76	2011	06	1	
063414	Mathématique: Culture, société et technique	4	63	2012	06		
063410	Résoudre une situation problème		71	2012	06		
063420	Utiliser un raisonnement mathématique		59	2012	06		
063504	Mathématique: Culture, société et technique de la 5e secondaire	4	78	2012	06	1	
069404	Éthique et culture religieuse	4	84	2011	06	1	
069502	Éthique et culture religieuse	2	85	2012	06	2	
087404	Histoire-éducation citoyenneté	4	74	2011	06	3	
092504	Monde contemporain	4	92	2012	06	2	
103572	Init.à la philosophie-pr.local	2	89	2012	06	2	
104404	Sensibilisat. entrepreneuriat	4	81	2012	06	2	
114442	Activ.éduc.compl.-progr. local	2	76	2011	06	2	
132406	Français, langue d'enseignement de la 4e secondaire	6	72	2011	06		
132410	Français lecture, langue d'enseignement de la 4e secondaire		68	2011	06	2	
132420	Français écriture, langue d'enseignement de la 4e secondaire		76	2011	06	2	
132430	Français communication orale, langue d'enseignement de la 4e secondaire		76	2011	06	2	

L'élève qui n'a pas obtenu son diplôme aura l'information concernant les unités acquises à l'égard des conditions supplémentaires pour le diplôme (dans le coin gauche).

Pour avoir son diplôme d'études secondaires l'élève doit avoir accumulé au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire (programme ministériel de base ou enrichi);
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire (un des quatre programmes de base ministériels);
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Relevé des apprentissages (Second cycle)

7039338

Page 2 de 2

R/5 : Le rang cinquième indique dans quel groupe l'élève se trouve lorsqu'on sépare la distribution en cinq groupes contenant chacun 20% des élèves.

CEN : Le chiffre inscrit sous la colonne « CEN » renseigne sur le rang centile. Le rang centile est le pourcentage d'élèves de l'ensemble de la province ayant obtenu un **résultat inférieur** à votre résultat pour ce cours.

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
132506	Français, langue d'enseignement de la 5e secondaire	6	82	2012	06		77
132510	Français lecture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		78	2012	06		2
132520	Français écriture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		85	2012	06		4 77
132530	Français communication orale, langue d'enseignement de la 5e secondaire		80	2012	06		3
134404	Anglais, langue seconde, programme de base de la 4e secondaire	4	73	2011	06		
134410	Anglais, langue seconde, interaction orale, programme de base de la 4e secondaire		68	2011	06		2
134420	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme de base de la 4e secondaire		76	2011	06		2
134430	Anglais, langue seconde, production écrite, programme de base de la 4e secondaire		76	2011	06		2
134504	Anglais, langue seconde, programme de base de la 5e secondaire	4	70	2012	06		25
134510	Anglais, langue seconde, interaction orale, programme de base de la 5e secondaire		65	2012	06		5 11
134520	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme de base de la 5e secondaire		75	2012	06		4
134530	Anglais, langue seconde, production écrite, programme de base de la 5e secondaire		70	2012	06		4 24
168404	Arts plastiques (opt.)	4	ACC	2012	06		
168504	Arts plastiques (opt.)	4	76	2012	06		4
169402	Musique	2	86	2011	06		3
170402	Art dramatique	2	ACC	2012	06		
170404	Art dramatique (opt.)	4	89	2011	06		2
170502	Art dramatique	2	79	2012	06		3

ACC : Cours accordés (Dans le cas d'une réussite d'une classe supérieure)
Ex : L'élève a réussi « arts plastiques » de 5^e secondaire, alors nous lui avons accordé les unités de 4^e secondaire.

EQU : Équivalence pour absence motivée

XMT : Exemption (cas exceptionnel)

ANN : Plagiat

ABS : Absence non motivée

132506	Français, langue d'enseignement de la 5e secondaire		ECH	2013	01		32
132510	Français lecture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		74	2013	01		1
132520	Français écriture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		46	2013	01		2 21
132530	Français communication orale, langue d'enseignement de la 5e secondaire		77	2013	01		3

En français, depuis juin 2003, l'élève doit obtenir un résultat **d'au moins 50% pour chacun des volets**. C'est pour cette raison que dans cet exemple, nous voyons un échec au sommaire du français.

RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ

RÈGLES	RAISONS	RENFORCEMENTS POSITIFS	CONSÉQUENCES NÉGATIVES	MESURES D'AIDE
1. Je respecte tous les membres de l'école par mes gestes, mes paroles et mon attitude.	Pour favoriser un climat sain et sécuritaire, propice à mes apprentissages ainsi qu'aux bonnes relations avec les autres.	- Encouragements	- Avertissement (verbal, écrit)	<p>Selon la trajectoire d'intervention :</p> <p>1- Élève- enseignant</p> <p>2- Élève- enseignant - parent</p> <p>3- Élève- enseignant - parent - intervenant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'intervention - Référence à des services internes (éducation spécialisée, travailleur social, psychologue, psychoéducateur, conseiller d'orientation, tuteur, etc.) - Plan d'action - Réflexion - Feuille de route, contrat, etc. - Récupération - Activités de réparation en lien avec le manquement - Retour à la maison - Participation à des activités éducatives (groupes de rencontre) sur une problématique particulière - Référence à des services extérieurs (CLSC, CRDP, CRDI, etc.) - Signalement au directeur de la protection de la jeunesse. <p>4- Référence à des services de la commission scolaire (comité de classement, Équipe d'intervention jeunesse et comité d'expertise)</p>
2. Je suis ponctuel en tout temps.	Pour ma réussite scolaire et par respect pour les autres.	- Communications avec les parents (verbales et/ou écrites)	- Rencontre élève (selon la trajectoire d'intervention)	
3. Je me présente en classe uniquement avec le matériel autorisé.	Pour permettre le bon déroulement du cours et favoriser ma réussite scolaire.	- Activités récompenses	- Note disciplinaire (mémo)	
4. Je m'habille selon le code vestimentaire de mon école.	Pour avoir une tenue appropriée au milieu scolaire, par respect de soi et des autres.	- Méritas	- Communication avec les parents	
5. Je respecte mon milieu et le matériel mis à ma disposition.	Pour vivre dans un environnement sain, agréable et sécuritaire.	- Tableau d'honneur	- Réflexion signée par les parents	
6. J'accomplis les tâches qui me sont demandées.	Pour assurer ma réussite scolaire.	- Galas	- Contrat	
		- Polydollars	- Feuille de route	
		- Cartes de compétence	- Devoir ou travail supplémentaire	
		- Médaille du Lieutenant-Gouverneur	- Travaux communautaires	
		- Privilèges	- Activités de réparation	
		- Récompenses	- Vêtements de remplacement	
		-	- Confiscation de matériel	
			- Facture aux parents	
			- Retrait	
			- Retenue (reprise de temps, pauses, midi, journées pédagogiques, dimanche)	
			- Suspension (interne, externe), retour à la maison	
			- Arrêt d'agir	
			- Plainte policière	

CODE VESTIMENTAIRE POINTE-LÉVY

- Je porte une tenue décente pour un milieu scolaire.
- Il n'y a aucun message à caractère sexuel, de violence, d'intimidation, d'alcool ou de drogue sur mes vêtements.
- Je laisse mon couvre-chef dans mon casier avant de monter en classe (casquette, tuque, chapeau, etc.)

Ta façon de t'habiller représente ta personnalité. Toutefois, il faut s'assurer que tout le monde se sent aussi confortable dans son école.

Des exemples de ce que tu peux porter :

Les hauts : chemise, t-shirt, coton ouaté, veste, « crop top », bretelles spaghetti, etc.

Les bas : jeans, jogging, legging, pantalon court, jupe, robe, etc.

Il est important de se rappeler que :

- Tu dois porter des chaussures pour protéger tes pieds;
- Tu dois couvrir tes seins, tes fesses et autres parties intimes avec des vêtements qui sont opaques et non transparents;
- Les sous-vêtements vont sous les vêtements;
- D'autres restrictions en lien avec l'hygiène ou la sécurité pourraient s'ajouter.

Tes vêtements ne peuvent faire la promotion ou présenter des symboles :

- haineux ou discriminatoires;
- de violence;
- de nudité ou d'images pornographiques;
- d'alcool, de tabac, de drogues ou autres éléments illicites;
- d'activités illégales.

Notre engagement pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel ainsi que pour prévenir et traiter la violence

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Conflit : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler par la négociation et la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Violence : « Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec 

Modalité d'une dénonciation et d'une plainte concernant un acte de violence ou d'intimidation : Tous les membres du personnel de l'école

Ligne téléphonique : 418-838-8402 poste 21441

Sur le site de l'école : www.pointe-levy.qc.ca et sous l'onglet Climat positif et inclusif

Civilité au secondaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.



Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habiletés et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.

Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

Projet éducatif 2019-2022

Les valeurs de notre école

PERSÉVÉRANCE

ENGAGEMENT

COLLABORATION

ENJEU 1 L'inclusion et la réussite éducative

ORIENTATION 1 L'école Pointe-Lévy vise à poursuivre l'amélioration de la persévérance afin d'amener un plus grand nombre d'élèves à se diplômer ou à se qualifier.

OBJECTIF 1.1

Maintenir ou augmenter les taux de réussite en français, mathématique, anglais, sciences et histoire en secondaire 3, 4 et 5.

INDICATEUR

Taux de réussite des élèves à la fin de l'année scolaire.

OBJECTIF 1.2

Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des élèves à risque dans chacun des programmes

INDICATEURS

Taux d'abandon dans les programmes.

ENJEU 2 UN MILIEU DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANT, STIMULANT ET BIENVEILLANT

ORIENTATION 2 Poursuivre l'amélioration d'un environnement qui favorise le respect et l'engagement

OBJECTIF 2.1

Améliorer la politesse et le savoir-vivre dans le milieu scolaire et sur les réseaux sociaux

INDICATEUR

Le climat relationnel et de soutien

OBJECTIF 2.2

Maintenir ou augmenter l'engagement-attachement au milieu.

Plan d'action 2022-2023

POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

Chaque année, nous devons réviser et présenter un nouveau plan d'action contre la violence et l'intimidation. Ce dernier est présenté à tous les membres du personnel, au conseil d'établissement et diffusé aux parents via notre site internet. Après l'analyse des résultats du dernier sondage, les membres du personnel ont décidé de poursuivre nos deux objectifs, à savoir la diminution de la violence verbale et l'augmentation de l'engagement et l'attachement au milieu.

Les résultats du SÉVEQ 2021 révèlent que nous sommes toujours sur la bonne voie d'atteindre nos deux objectifs. Concernant la violence verbale, nous sommes passés de 60% en 2015 à 48 % en 2021, soit une diminution de 12%. Quant à la violence verbale à connotation sexuelle, nous observons une diminution de 17 % (54 à 37%) depuis 2015. Pour ce qui est de l'engagement-attachement, nous passons de 56 à 74 %, soit une augmentation de 18% depuis 2013.

Portrait de la situation

En suivi à la passation du SÉVEQ 2021, nous sommes fiers de constater un sentiment de sécurité fort chez nos élèves, soit 97 %.

Depuis 2013, le pourcentage de chacune des dimensions de notre climat scolaire est en augmentation : climat de sécurité (13 %), climat de justice (19 %), climat relationnel et de soutien (10 %), engagement et attachement au milieu (18 %). L'engagement et l'attachement demeurent la composante du climat scolaire où les résultats sont les plus bas, donc il est primordial de poursuivre notre travail.

Priorité(s)

Afin d'assurer un milieu sain et sécuritaire, il importe que tous les membres du personnel connaissent et respectent les différentes mesures d'encadrement (trajectoires, règles de conduite et mesures de sécurité, plan des mesures d'urgence, etc.). La cohérence dans l'application des mesures d'encadrement est essentielle pour atteindre nos objectifs et mettre en évidence nos valeurs qui sont : « la persévérance, l'engagement et la collaboration ». À la suite d'un sondage auprès des élèves et du personnel, l'aménagement intérieur et extérieur, donner un sens au fait d'afficher ses couleurs, les relations interpersonnelles et la violence verbale sont nos priorités.



moi
j'agis

Définitions

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Impliquer les élèves et le personnel dans les prises de décision tout au long du processus;
- Pour améliorer les relations interpersonnelles et afin de donner un sens au fait d'afficher nos couleurs, augmentation des diverses activités sportives et culturelles entre le personnel et les élèves : thématiques, compétitions, sorties éducatives, etc.;
- Améliorer le mobilier des élèves et du personnel : moderne, ergonomie, vestiaire pour le personnel, bureaux, chaises confortables, table ronde, etc.;
- Réaménagement des aires de vie : espace de travail calme, assis, debout, avec prise électrique, locaux moins saturés, espace téléphonique et de classement, local d'apaisement, etc.;
- Ajout d'espaces sportifs;
- Revoir les mesures d'encadrement (trajectoires, mécanique des manquements mineur et majeur, plan des mesures d'urgence, etc.).

Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

Au moment où le geste est observé :

Tous les adultes de l'école ont l'obligation d'intervenir lors d'un acte de violence ou d'intimidation.

Tous les adultes de l'école connaissent la trajectoire d'intervention et doivent l'appliquer.

La direction traite avec diligence toutes situations et communique promptement avec les parents pour les informer.

**VIOLENCE ET
INTIMIDATION**

**100%
PRÉVENTION
INTERVENTION**

Mesures de soutien et d'encadrement :

L'observateur d'un acte de violence doit d'abord intervenir pour assurer la sécurité. Par la suite, en fournissant les informations nécessaires (résumé, date, l'heure, lieu, etc.), il doit référer à la direction répondante en cas de violence ou à l'éducateur si c'est un conflit. Il analyse la situation. Si nous sommes en présence d'intimidation, il informe la direction répondante qui orchestre une rencontre avec les personnes concernées pour poursuivre l'analyse de la situation, décider des moyens à mettre en place et répartir les tâches aux différents intervenants.

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité.

Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi :

La direction répondante s'assure de l'application des moyens et du suivi auprès des parents.

La direction assure le suivi annuel auprès de la direction générale du CSSDN comme stipulé par la loi.

Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

En tout temps, qu'il soit témoin ou victime, un élève peut s'adresser à un adulte de l'école pour dénoncer un acte de violence ou d'intimidation.

L'élève ou le parent peut utiliser deux moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation :

- en utilisant la ligne téléphonique suivante : (418) 838-8402 poste 21441 ou
- à l'adresse électronique sur le site de l'école (www.pointe-levy.qc.ca), sous l'onglet « Non à la violence et à l'intimidation ».

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ) (418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

**Dénoncer ou signaler
ce n'est pas « STOOLER »**

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@csnavigateurs.qc.ca

**Plan d'action
Pour un milieu
sain et sécuritaire**



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

PROCÉDURE CONCERNANT L'ABSENCE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE ET À LEURS COURS

Toute absence aux cours doit être motivée par les parents ou le tuteur. Il existe trois façons de le faire. Tout d'abord, vous pouvez motiver l'absence directement dans l'application Mozaïk. Vous pouvez aussi laisser un message sur la boîte vocale prévue à cet effet, dans les 24 heures suivant l'absence ou en utilisant l'une des adresses fournies ci-dessous.

Les parents seront contactés lors d'absences non motivées.

Voici les numéros et adresses pour nous joindre :

- Pour les élèves de formation générale (FG 3-4-5, PEI 3-4-5, LM 3-4-5, RB 3-4, PEC, FMS) 418-838-8402 # **21462** ou par courriel pointe-levy.absences@cssdn.gouv.qc.ca
- Pour les élèves aux Programmes Arts, Langues, Sports (PALS) : 418-838-8402 # **21492** ou par courriel plevy.palsabsences@cssdn.gouv.qc.ca et aussi auprès de la discipline de votre enfant. Cette démarche des parents a non seulement pour but d'informer l'école, mais aussi de faire connaître **le motif d'absence**. À défaut de recevoir cette motivation de la part des parents dans les délais prescrits, la direction inscrit au dossier cette absence comme étant non motivée et l'élève devra reprendre ce temps.

L'élève qui s'est absenté de l'école ou qui est suspendu temporairement s'informe et complète, dès son retour, les travaux et l'étude nécessaires pour être à jour. Si l'absence est prévisible, cette démarche est réalisée avant le départ.

Si l'élève doit quitter pendant les heures de cours, il doit se référer au secrétariat de son unité en premier lieu à des fins de sécurité, le parent doit nous aviser du départ soit par téléphone ou courriel. Si vous prévoyez une absence ou un retard, il est important d'en informer la secrétaire du niveau de votre enfant.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CODE D'ÉTHIQUE SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES

Il est interdit par la loi d'envoyer des courriels ou des fichiers contenant des propos ou des images de nature offensante, diffamatoire, haineuse ou violente. Il en est de même pour capter et/ou diffuser la voix ou l'image sans avoir obtenu préalablement le consentement écrit des adultes ou répondants.

UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

1. L'utilisation des médias sociaux doit respecter les règles de vie de l'école. Ainsi, il est strictement interdit d'utiliser les médias sociaux à des fins d'atteinte à la réputation, de harcèlement, de menace, d'intimidation ou de discrimination à l'égard d'autrui.
2. L'élève comprend que le contenu publié sur Internet peut être cherché, copié et retransmis à un public plus large. En conséquence, l'élève évite de publier des renseignements sur sa vie privée et la vie privée d'autrui.
3. L'élève doit avoir l'autorisation des personnes concernées avant de publier des informations sur les réseaux sociaux.

4. En tout temps, l'élève est responsable des contenus multimédias de tierce personne qu'il publie sur les réseaux sociaux (vidéo, image, photo). En conséquence, il doit s'assurer de respecter les droits d'auteur.

SÉCURITÉ DES LIEUX

L'école est sous surveillance électronique. Des caméras sont installées dans l'ensemble des espaces communs de la bâtisse.

Pour un mieux-être collectif, le surveillant d'élèves, l'agent de sécurité et le personnel assurent une surveillance des personnes, des biens et des lieux. En toutes circonstances, les élèves peuvent s'y référer.

Veillez prendre note que dans le cadre de nos mesures de sécurité, l'accès à l'école se limite à l'entrée du pavillon Déziel à la porte 7 via la rue Vincent-Chagnon pour les parents et les visiteurs. Vous devrez vous présenter au secrétariat principal de l'école qui est situé dans le corridor sur votre droite, en haut du premier escalier.

LE TABAC ET LE VAPOTAGE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Il est **interdit de fumer et de vapoter** dans les locaux, bâtiments et terrains des écoles, des centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes. Il est interdit de fumer **à l'extérieur** des locaux ou bâtiments mis à la disposition des écoles **en tout temps** et non seulement lorsqu'il y a présence d'élèves. **Le rayon de neuf (9) mètres n'est plus applicable.** Il est donc interdit de fumer sur l'ensemble du terrain.

Amendes

Le montant de l'amende est augmenté depuis le 26 novembre 2015. Pour un établissement, il est de 1000 \$ à 50 000 \$ et, en cas de récidive, de 2000 \$ à 100 000 \$.

Pour toute personne, élève ou membre du personnel, il est de 250 \$ à 750 \$ et, en cas de récidive, de 500 \$ à 1500 \$.

Politique du Centre de services scolaire (3.4)

Il est à remarquer que la *Politique relative à l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires* (3.4) prévoit une interdiction de fumer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements de la commission scolaire.

SERVICES AUX ÉLÈVES

PROCÉDURES À SUIVRE POUR UNE RENCONTRE

L'élève qui désire une rencontre avec un membre du personnel des différents services offerts à l'école doit réaliser les trois étapes suivantes :

- o Prendre un rendez-vous
- o Rencontrer l'enseignant concerné, l'informer et obtenir son approbation pour un meilleur suivi pédagogique
- o Présenter à son enseignant, au retour en classe, le billet confirmant son rendez-vous et indiquant l'heure où la rencontre s'est terminée. L'élève qui ne remet pas son billet est considéré comme ayant une absence non motivée.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE POUR NOS ÉLÈVES

Services directs et indirects à l'élève :

- o Accompagnement et soutien des élèves à risque.
- o Suivi clinique individualisé
- o Dépistage et évaluation (affective, cognitive, comportementale, attentionnelle)
- o Intervention pour désamorcer des situations de crise ou d'urgence
- o Participation à certains plans d'intervention et révision de ceux-ci
- o Planification, organisation et animation d'activités préventives en sous-groupe ou en groupe

Note : Pour recevoir les services, se présenter au local 1-48, poste 82113 du mardi au vendredi et le lundi poste # 82114.

SERVICE EN TRAVAIL SOCIAL (CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES SECTEUR CLSC DESJARDINS)

Rôles et mandats du travailleur social scolaire

Fonction du travailleur scolaire (TS)

La fonction du guichet d'accès jeunesse dans les écoles secondaires concerne les jeunes qui présentent des besoins de suivis individuels non urgents (ex.: anxiété, deuil, préoccupations alimentaires, gestion des émotions difficiles, questionnement sur l'identité de genre et/ou orientation sexuelle, problèmes familiaux pour lesquels le jeune veut consulter sans ses parents).

Le travailleur social : évalue les besoins puis réfère au guichet jeunesse du CLSC qui priorisera la demande en fonction des critères et la placera en liste d'attente. La prise en charge sera faite dans les meilleurs délais. Durant l'attente, l'intervenant qui a procédé à l'évaluation peut être interpellé s'il y a une détérioration de la situation du jeune.

Références : Dans sa fonction de guichet, le TS reçoit les jeunes volontaires pour les demandes non urgentes, ce qui signifie qu'elle ne prend pas les demandes des enseignants ou professionnels. En cas de besoin, ceux-ci sont invités à compléter le formulaire de référence personnalisé et à l'acheminer par courriel au : guichetjeunessealphonesdesjardins.ciSSsca@ssss.gouv.qc.ca

Note : En cas d'urgence ou pour une prise en charge rapide, se référer au 811 même si le travailleur social est présent à l'école

SERVICE DE PSYCHOÉDUCATION

Le psychoéducateur est membre d'un ordre professionnel agissant autant en promotion, en prévention qu'en intervention directe notamment auprès des élèves à risque ou ayant des difficultés d'adaptation, des enjeux de santé mentale, des troubles d'apprentissages ou auprès d'élèves handicapés.

Services directs aux élèves :

- o Contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant diverses difficultés
- o Planifie et effectue l'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves
- o Suivi clinique individualisé

- o Avec l'équipe multidisciplinaire, participation à l'élaboration et à la révision du plan d'intervention
- o Planifie, organise et anime des activités de promotion et de prévention de la santé mentale en sous-groupe (présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières) ou en groupe classe (ex. : enseignement des apprentissages socioémotionnels, autorégulation des émotions, etc.)
- o Intervient pour désamorcer des situations de crise ou d'urgence
- o Etc.

Services indirects à l'élève :

- o Accompagne et conseille les intervenants scolaires et les parents en s'appuyant sur les données probantes
- o Planifie, organise et anime des activités de formation
- o Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter différentes problématiques
- o Identification et validation de la clientèle
- o Participe au classement des élèves
- o Participe à différents comités (postvention, climat scolaire positif, EHDAA, etc.)
- o Travaille en collaboration et en complémentarité avec tous les intervenants de l'école (enseignants, éducateur spécialisé, orthopédagogue, psychologue, conseiller d'orientation, etc.) ainsi que les partenaires externes
- o Conçoit, adapte et élabore du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation.
- o Prépare et mets à jour des dossiers professionnels en psychoéducation
- o Rédige des notes évolutives et divers rapports
- o Conserve des rapports d'évaluation provenant d'organismes externes
- o Etc.

Note : Pour recevoir les services, se présenter au local 1-41, poste 21432

SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

- o Participation à l'évaluation des besoins de l'élève
- o Service d'aide pour maintenir et favoriser le développement personnel, social et relationnel
- o Soutien à l'organisation scolaire (utilisation de l'agenda, méthodes de travail, techniques d'étude...)
- o Résolution de conflit et médiation
- o Prévention à tous les niveaux (dépendances, relations saines, santé mentale...); information, évaluation, suivi et/ou référence
- o Intervention pour désamorcer des situations de crise ou d'urgence
- o Collaboration avec les différents partenaires internes et externes ainsi que les parents
- o Collaboration au plan de lutte contre la violence et l'intimidation (prévention et intervention)
- o Soutien et accompagnement d'élèves à risque, handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage
- o Participation au plan d'intervention (P.I.) de l'élève
- o Collaboration à la mise en place et l'application d'un plan d'action selon les besoins de l'élève

Note : Pour obtenir les services, contactez ou présentez-vous à votre secrétariat de niveau.

SERVICE D'ORTHOPÉDAGOGIE

- o Évalue les difficultés et intervient auprès de l'apprenant en lecture, en écriture ou en mathématiques.
- o Effectue des interventions orthopédagogiques individuelles ou en sous-groupe pour l'élève qui présente des difficultés d'apprentissage.
- o Participe à l'élaboration et à la révision du plan d'intervention.

- o Accompagne l'élève dans l'appropriation des aides technologiques.
- o Collabore à la mise en œuvre de la différenciation pédagogique.
- o A un rôle-conseil auprès des intervenants scolaires dans leurs pratiques pédagogiques.
- o Collabore avec les parents et les partenaires externes.
- o Anime des ateliers (sensibilisation concernant les élèves à besoins particuliers, stratégies d'apprentissage, méthodes d'étude, etc.)

Note : Pour obtenir de l'information, se présenter au local R-220 (poste 82005), local 1-17 (poste 82047) et local 1-18 (poste 82058).

SERVICE DE SURVEILLANCE D'ÉLÈVES

- o Son mandat est d'assurer la sécurité des personnes, de leurs biens et aussi des biens de l'école
- o Ses interventions se caractérisent au niveau de la prévention, du vol, du vandalisme et de la toxicomanie
- o Il peut accompagner l'élève lors de mesures où la contribution policière est sollicitée

Note : Pour recevoir les services, se présenter au local R-73, poste 21430.

SERVICE D'INFIRMIÈRE EN SANTÉ SCOLAIRE (CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES SECTEUR CLSC DESJARDINS)

- o L'infirmière à l'école avec l'aide des parents et des directions favorise un encadrement sécuritaire aux élèves ayant une problématique de santé ; ex. diabète, allergie grave , épilepsie et agit comme support-conseil.
- o L'infirmière à l'école organise les campagnes de vaccinations VPH (virus papillome humain (Gardasil) et DT (diphthérie, tétanos) et menjugate (méningite) au 3^e secondaire et complète la vaccination des élèves n'ayant pas un statut vaccinal complet ou selon la directive de la santé publique.
- o L'infirmière à l'école rencontre les élèves selon différents besoins : contraception, pilule du lendemain, grossesse, dépistage des ITSS, enseignement sur habitudes de vie et pour des conseils santé.
- o L'infirmière à l'école anime des rencontres par groupe/classe à l' auditorium ou en rencontre individuelle pour promouvoir les saines habitudes de vie : sexualité, contraception, vaccination selon les besoins et disponibilités.

Note : L'infirmière clinicienne, local R-63B, poste 21422.

SERVICE D'ORIENTATION

Le service d'orientation se veut un accompagnement à l'élève dans ses différents choix tout au long de son parcours scolaire, afin de prendre des décisions éclairées, tant sur le plan professionnel, scolaire que personnel.

Rôle des conseillères d'orientation :

- o La découverte de l'identité de l'élève à l'aide du counseling, d'exercices de réflexion, de questionnaires, de tests d'orientation, etc.;
- o L'établissement de balises permettant à l'élève de donner du sens à ses apprentissages;
- o L'exploration concrète et active du monde de la formation scolaire (professionnelle, technique et universitaire) et du monde du travail ;
- o La validation et la confirmation du projet professionnel ;
- o Collaborer avec l'équipe-école dans le suivi des élèves ;
- o La planification et la réalisation du projet de l'élève.

Les conseillères d'orientation offrent des services en individualisé, en groupe, ainsi qu'en groupe-classe. Les conseillères d'orientation offrent un service confidentiel pour les élèves.

Note : Marilou Carrier, M.A., c.o. : poste 82710 local R 231-B
Isabelle Côté, M.A., c.o. : poste 82702 local R 223

POLICIERS ET POLICIÈRES EN MILIEU SCOLAIRE

Service d'accompagnement pour :

- o Effectuer des rencontres de prévention et de sensibilisation sur des événements qui sont en lien avec des infractions criminelles ;
- o Travailler en étroite collaboration avec les intervenants de l'école, ainsi qu'avec toute autre personne susceptible d'aider selon le besoin ;
- o Intervention lors de tout événement où une infraction est commise, puisque l'application des lois fait partie de ses fonctions en tout temps.

Note : Cst Maxime Pelletier, policier en milieu scolaire du Service de police de la Ville de Lévis.

SERVICES ENTOURANT LA VIE ÉTUDIANTE

Activités parascolaires :

- o Les activités suivantes ont lieu après les heures de cours (un adulte de l'école est présent pour chacune de ces activités) : **Théâtre - Improvisation - Haut-parleurs**
- o Toutes ces activités se réalisent par des représentations devant les parents, les élèves de l'école, les membres de notre personnel ainsi que nos différents partenaires corporatifs.
- o Encadrement des élèves dans les comités suivants :
 - **Conseil étudiant et Représentants d'élèves** : il est responsable de la vie étudiante que ce soit sur les heures du dîner ou après les heures de cours. Il participe à l'élaboration des activités thématiques telles que l'Halloween, Noël, la Saint-Valentin, Pâques, journée hivernale, journée québécoise, semaine étudiante, la cabane à sucre, etc.
 - **Déjeuner des finissants** : Le déjeuner a lieu en début d'année pour officialiser l'année des finissants. Le comité se doit de trouver un thème, faire la confection du décor, publiciser l'évènement, récolter l'argent, animer le déjeuner, etc.
 - **Album des finissants** : Le comité confectionne et décide de A à Z du contenu de l'album.

- *Secondaire en spectacle* : Il permet à tous les jeunes de l'école d'expérimenter la scène et parfois d'y trouver une passion ou seulement la faire vivre.
- *Spectacle des finissants*
- *Radio-étudiante*
- *Techniciens de l'auditorium*
- *Gala excellence*
- *Défi-têtes rasées, Leucan*

Tous ces comités permettent aux jeunes de :

- o S'impliquer dans leur école
- o Se valoriser par la réalisation des projets
- o Apprendre différentes techniques de travail
- o Travailler en équipe
- o Augmenter le sentiment d'appartenance à leur école
- o Socialiser entre les élèves et les membres du personnel
- o Trouver des passions
- o Approfondir leurs connaissances
- o S'épanouir
- o Développer et augmenter leur confiance en soi

Note : Notre technicienne en loisirs, local R-62, poste 21457

SERVICE ENTOURANT LA VIE COMMUNAUTAIRE ENCADRÉE

Le service de l'Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire (AVSEC) se construit autour de 7 grands axes : la connaissance et l'estime de soi, les émotions, la quête de sens, la vie en société, prévention de la violence et la résolution des conflits, le respect de l'environnement, l'engagement communautaire et l'ouverture sur le monde. Ces thèmes sont parfois abordés lors de rencontres en classe, d'autres fois par des conférences ou des projets. Au terme de son passage au secondaire, l'élève a eu l'opportunité de vivre au moins une expérience en lien avec chacun des thèmes.

Un accueil particulier pour les élèves provenant de l'extérieur du territoire du Centre de services scolaire est organisé avant le début des classes. Depuis quelques années, un projet a été développé pour l'intégration et la socialisation des élèves immigrants (midis interculturels et sorties tout au long de l'année).

Sur l'heure du midi, des comités sont mis sur pieds pour abordés différents enjeux: Comité sur l'environnement, Comité Amnistie internationale, Club des passions et comité LGBTQ+.

Note : Le bureau de la personne responsable se trouve dans le local R-61, poste 21429.

COOP POINTE-LÉVY

La Coop Pointe-Lévy permet aux élèves :

- o De s'impliquer et de s'engager dans la vie de l'école
- o De développer son autonomie et son sens des responsabilités
- o D'acquérir une expérience de travail en développant des aptitudes avec le service à la clientèle
- o De développer son sens de l'entrepreneuriat
- o De développer des aptitudes en gestion des ressources matérielles, humaines et financières

- o De développer des méthodes de travail et son leadership
- o De développer des aptitudes sociales liées aux valeurs de coopération, d'unité et d'entraide

La Coopérative permet aussi aux étudiants de l'école d'avoir accès tous les midis, de 11 h 30 à 12 h 45, à plusieurs services tels que :

- o Des articles scolaires neufs et usagés en vente sur place
- o Des vêtements de sport des Corsaires en vente sur place
- o L'activation mensuelle de la carte Opus

SERVICES ENTOURANT LA VIE SPORTIVE DE PARTICIPATION

Des activités sportives encadrées sont offertes aux élèves tous les jours du calendrier scolaire, plus spécifiquement au cours de la période du dîner (12 h 15 à 13 h 5). Ce sont des activités de participation libre. Les jeunes et parfois des membres de notre personnel se rencontrent pour échanger et se divertir.

Voici l'horaire type d'une semaine :

- o Lundi : Basketball libre, badminton et salle de conditionnement physique
- o Mardi : Soccer libre et salle de conditionnement physique
- o Mercredi : Volleyball libre et salle de conditionnement physique
- o Jeudi : Hockey Cosom libre et salle de conditionnement physique
- o Vendredi : Badminton libre et salle de conditionnement physique

Voici les différentes activités offertes pendant l'année scolaire :

- o Ligue de hockey cosom
- o Ligue de soccer
- o Ligue de Volleyball

Activités spéciales durant l'année :

- o Le programme Fillactive
- o Tournoi de la Saint-Valentin en badminton
- o Volleyball à l'aveugle
- o Choc des générations Corsaires (affrontements membres du personnel vs élèves)
- o Classique Héritage Corsaires

Note : Le responsable au S-48. Il est secondé de ses pairs éducateurs physiques.

LES ACTIVITÉS SPORTIVES DE COMPÉTITION

L'École Pointe-Lévy se distingue par son programme de développement de l'excellence « LES CORSAIRES ». L'encadrement des élèves se fait par une équipe d'entraîneurs certifiés (Programme national de Certification des Entraîneurs – P.N.C.E.). Ces derniers sont supervisés par le responsable du développement sportif à l'école. Ce programme se veut évolutif et l'encadrement des jeunes débute dès la troisième année du primaire dans certaines disciplines (via notre réseau d'écoles primaires associées du secteur) et se poursuit jusqu'à la cinquième année du secondaire.

Les fondements du programme des Corsaires tirent leurs orientations du plan de réussite de l'école où les valeurs d'engagement, de persévérance, de respect, de dépassement de soi et d'entraide sont enseignées. Tous nos jeunes

de 4^e et 5^e secondaire sont appelés à s'impliquer dans notre plan de relève où ils joueront le rôle d'entraîneur auprès des jeunes du primaire s'impliquant dans les activités des Mini-Corsaires.

Nos programmes offerts sont les suivants :

Badminton	Basketball	Futsal
Cheerleading	Football	Hockey
Volleyball	Ultimate Frisbee	

Toutes nos équipes sont affiliées au Réseau du sport étudiant du Québec (R.S.E.Q.). Les jeunes évoluent dans des ligues très bien structurées. Que ce soit au niveau provincial, en division 1 ou 2 ou au niveau régional, en division 3 et 4, notre programme vise le développement de l'excellence dans une saine représentativité de notre institution d'enseignement.

Note : Notre responsable, local R-13, poste 21473.

LA BIBLIOTHÈQUE

- o Un lieu agréable et reposant pour lire, compléter ses devoirs, étudier et faire des recherches pour ses projets scolaires.
- o Une collection variée d'environ 40 000 documents pour répondre aux besoins de tous les élèves : documentaires, romans, bandes dessinées, revues, etc. en français, en anglais et en espagnol.
- o Un Coin-lecture aménagé avec des fauteuils confortables.
- o Des documents achetés tout au long de l'année afin d'offrir aux élèves un grand choix de nouveautés.
- o Le cellulaire est interdit à la bibliothèque

Note : Catherine Harvey, technicienne en documentation
Camille-Justine Lachance, agente de bureau
Local R-24, poste 21450.

RESSOURCES EN CAS D'URGENCE

LÉVIS	Police-incendie (832-2911) Hôpital (835-7121) Ambulance sur cellulaire	911 * 4141
(24 h / 24 et 7 j / 7)		
URGENCE DÉTRESSE INFO SANTÉ		1-866-277-3553 811

- o DPJ Jeunesse Chaudière-Appalaches
(Lévis)
(Saint-Romuald)
418-837-9331
418-839-6888
- o Centre antipoison (C.H.U.L.)
418-656-8090

RESSOURCES EXTERNES EN CAS DE BESOIN

- o Adoberge (Hébergement mixte - 30 jours maximum)
418-834-3603
- o Aide Juridique Jeunesse (consultation gratuite d'un avocat)
418-643-1235
- o Allo prof.
888-776-4455
- o CRDCT-CA (Toxicomanie : accompagnement en réadaptation)
418-835-3400
- o Autobus C.I.T.R.S.Q. (Lévis)
418-837-2401
- o Centre d'aide et prévention jeunesse (CAPJ)
(travailleurs de rue, Triptyque)
418-838-6906, 418-838-6906
- o Trajectoire-emploi (aide à la recherche d'emploi)
418-833-7122
- o CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels)
1-888-881-7192
- o Le Contrevent (un de vos proches souffre de santé mentale)
418-835-1967
- o Toxicomanie, intimidation (dans transport scolaire)
418-838-8310 poste 27739
- o Centre de planification familiale et de gynécologie de
l'Hôtel-Dieu de Lévis (interruption de grossesse)
418-835-7121
poste 1228
- o C.S.S.S. Alphonse-Desjardins (CLSC Desjardins)
418-835-3400
- o CLSC Chûtes-Chaudières
418-380-8992
- o CLSC Bellechasse
418-883-2227
- o CLSC Laurier-Station
418-728-3435
- o CLSC Sainte-Marie
418-387-3435
- o Dépistage Sida (anonyme)
418-835-0203
- o Drogue : Aide et référence
1-800-265-2626
- o Interligne (ligne d'écoute et de référence sans frais)
1-888-505-1010
- o GRIS (aide personnelle et de groupe pour homosexualité)
418-903-7878
- o SOS Grossesse (www.sosgrossesse.ca)
418-682-6222
- o SRAQ (Service Régional d'Admission au collégial de Québec)
418-659-4873
- o Tel-Jeunes (écoute téléphonique jeunesse sans frais)
1-800-263-2266
- o Viol Secours
418-522-2120
- o CALACS
1-888-933-9007

FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons la population par divers moyens, et ce, à compter de 5 h 45 le matin.

Pour être rapidement informés, vous pouvez :

- consulter le site cssdn.gouv.qc.ca;
- suivre la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs);
- vous abonner à notre compte Twitter (@CSSNavigateurs).

PROCÉDURE SUIVIE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS

LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de 5 h 45.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement.
C'est toujours la sécurité des élèves qui nous préoccupe dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.



UN IMPRÉVU NOUS FORCE À FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT...

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école : une panne électrique prolongée, un bris d'aqueduc majeur, un dégât d'eau peuvent, par exemple, nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Nous tenons à vous sensibiliser au fait que lors de situations d'urgence, il nous faut intervenir rapidement et, entre autres, effectuer de nombreux appels téléphoniques. Les lignes téléphoniques deviennent alors fort occupées.

Soyez assurés que, chaque fois, l'information est diffusée sur le site Internet, la page Facebook et le compte Twitter du CSSDN.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec